PROJET

Loi sur les espèces en péril
Série de Programmes de rétablissement

Programme de rétablissement de la baleine grise (*Eschrichtius robustus*), population de l'Atlantique, au Canada

Baleine grise



Juin 2007

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Canada

La série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*

Qu'est-ce que la *Loi sur les espèces en péril* (LEP)?

La LEP est la loi fédérale qui constitue l'une des pierres d'assise de l'effort national commun de protection et de conservation des espèces en péril au Canada. Elle est en vigueur depuis 2003 et vise, entre autres, à permettre le rétablissement des espèces qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées.

Qu'est-ce que le rétablissement?

Dans le contexte de la conservation des espèces en péril, le **rétablissement** est le processus par lequel le déclin d'une espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays est arrêté ou renversé et par lequel les menaces à sa survie sont éliminées ou réduites de façon à augmenter la probabilité de survie de l'espèce à l'état sauvage. Une espèce sera considérée comme **rétablie** lorsque sa survie à long terme à l'état sauvage aura été assurée.

Qu'est-ce qu'un programme de rétablissement?

Un programme de rétablissement est un document de planification qui identifie ce qui doit être réalisé pour arrêter ou renverser le déclin d'une espèce. Il établit un but et des objectifs et indique les principaux champs des activités à entreprendre. La planification plus élaborée se fait à l'étape du plan d'action.

L'élaboration de programmes de rétablissement représente un engagement de toutes les provinces et de tous les territoires ainsi que de trois organismes fédéraux — Environnement Canada, l'Agence Parcs Canada et Pêches et Océans Canada — dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril. Les articles 37 à 46 de la LEP décrivent le contenu d'un programme de rétablissement publié dans cette série ainsi que le processus requis pour l'élaborer (http://www.registrelep.gc.ca/the_act/default_f.cfm).

Selon la désignation de l'espèce et le moment où elle a été évaluée, un programme de rétablissement doit être préparé dans un délai de un à deux ans après son inscription à la Liste des espèces en péril de la LEP. Pour les espèces qui ont été inscrites à la LEP lorsque celle-ci a été adoptée, le délai est de trois à quatre ans.

Et ensuite?

Dans la plupart des cas, un ou plusieurs plans d'action seront élaborés pour définir et guider la mise en œuvre du programme de rétablissement. Cependant, dans le cas d'une espèce disparue du pays dont le rétablissement est jugé irréalisable, aucune autre mesure n'est prévue.

La série de Programmes de rétablissement

Cette série présente les programmes de rétablissement élaborés ou adoptés par le gouvernement fédéral dans le cadre de la LEP. De nouveaux documents s'y ajouteront régulièrement à mesure que de nouvelles espèces seront inscrites sur la Liste des espèces en péril et que les programmes de rétablissement existants seront mis à jour.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la *Loi sur les espèces en péril* et les initiatives de rétablissement, veuillez consulter le Registre public de la LEP (http://www.registrelep.gc.ca/) et le site Web du Secrétariat du rétablissement (http://www.speciesatrisk.gc.ca/recovery/default_f.cfm).

Programme de rétablissement de la baleine grise (*Eschrichtius robustus*), population de l'Atlantique, au Canada (PROJET)

Juin 2007

Actuellement, le rétablissement de l'espèce est considéré comme n'étant pas réalisable sur le plan technique ou biologique

Citation recommandée

Ministère des Pêches et des Océans. 2007. Programme de rétablissement de la baleine grise (*Eschrichtius robustus*), population de l'Atlantique, au Canada [Projet]. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iv + 8 p.

Exemplaires supplémentaires

Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à partir du Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (http://www.registrelep.gc.ca/).

Illustration de la couverture : J. Domm pour Pêches et Océans Canada

Also available in English under the title: « Recovery Strategy for the Grey Whale (*Eschrichtius robustus*) Atlantic Population in Canada ».

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Pêches et Océans, 2007. Tous droits réservés.
ISBN *à venir*
N° catalogue *à venir*

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations et des photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement indiquée.

DÉCLARATION (RÉTABLISSEMENT IRRÉALISABLE)

Le présent programme de rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique a été préparé en collaboration avec les autorités responsables de l’espèce, indiquées dans l’avant-propos. Pêches et Océans Canada (MPO) a examiné le document et l’a accepté comme programme de rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique conforme à la *Loi sur les espèces en péril*.

Pour le moment, le rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique n’est pas réalisable sur le plan technique ou biologique. Étant donné que la population a disparu du pays, qu'il est peu probable qu'on puisse réintroduire une population viable issue d'une autre population existante et qu'il n'existe pas de population adjacente qui pourrait contribuer à un rétablissement naturel, les efforts de rétablissement d’autres espèces de la même région géographique ou qui font face à des menaces semblables, les programmes généraux de conservation dans la même région géographique ainsi que la protection d’individus, de leur résidence et de leur habitat essentiel grâce aux interdictions prévues par la LEP ne parviendront pas à rétablir cette population. Le rétablissement ne pourrait se faire que par la réintroduction de l’espèce, une mesure jugée irréalisable.

La faisabilité du rétablissement sera évaluée à nouveau lorsqu’un changement des conditions ou de nouvelles connaissances le justifieront et au moins tous les cinq ans dans le cadre du rapport obligatoire sur la mise en œuvre du programme de rétablissement.

COMPÉTENCES RESPONSABLES

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada est la compétence responsable pour la baleine grise.

AUTEURS

Ce document a été préparé par Howard Powles (Université d’Ottawa) et révisé par John Loch (Loch Consulting).

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Conformément à la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, l’objet d’une évaluation environnemental stratégique (EES) est d’incorporer les considérations environnementales à l’élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l’environnement.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés.

Étant donné que la baleine grise a disparu des eaux canadiennes de l'Atlantique et que son rétablissement est jugé irréalisable, aucune mesure de rétablissement n'est jugée pertinente pour le moment. Par conséquent, le présent programme de rétablissement n'aura aucun effet environnemental.

RÉSIDENCE

La LEP définit la résidence comme suit : « *Gîte — terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable — occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation* » **[Paragraphe 2(1) de la LEP]**.

La protection de la résidence est une exigence de la LEP distincte de l'élaboration d'un programme de rétablissement car elle se rapporte aux interdictions générales prévues dans la Loi (article 33). Pour faciliter la protection, les descriptions de la résidence ou les raisons pour lesquelles le concept de résidence ne s'applique pas à une espèce donnée sont publiées dans le Registre public de la LEP : http://www.registrelep.gc.ca/plans/residence_f.cfm.

L'interdiction d'endommager ou de détruire la résidence [article 33 de la LEP] ne s'applique pas à une espèce qui est disparue du Canada et dont le programme de rétablissement ne recommande pas qu'elle soit réintroduite à l'état sauvage au pays.

AVANT-PROPOS

Pêches et Océans Canada a dirigé l'élaboration du présent programme de rétablissement de la baleine grise des eaux canadiennes de l'Atlantique, ce qui a nécessité : i) la préparation d'une ébauche répondant aux exigences de la LEP pour les programmes de rétablissement des espèces disparues du Canada; ii) la diffusion de l'ébauche aux gouvernements des provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Edward et de Terre-Neuve & Labrador à des fins d'examen et de commentaire; iii) des consultations publiques; et iv) la rédaction finale de la version proposée pour affichage dans le Registre public de la LEP.

La conclusion selon laquelle le rétablissement est irréalisable, y compris la justification de cette conclusion, a été examinée dans le cadre du processus de consultation et d'examen visant le programme de rétablissement. La responsabilité de la décision finale et de sa formulation appartient au MPO, qui l'a exercée en prenant en considération les commentaires reçus.

SOMMAIRE

La baleine grise est un mysticète (cétacé à fanons) de taille moyenne à grande; elle atteint une longueur maximum d'environ 15 m. La coloration du corps, mouchetée à divers degrés, va du gris foncé au gris clair. Comme elle possède une gamme de caractéristiques distinctives, l'espèce est classée dans une famille monotypique distincte, les Eschrichtiidés.

Historiquement retrouvée dans le nord de l'Atlantique et du Pacifique, la baleine grise se trouve uniquement à l'heure actuelle dans le nord du Pacifique, où deux populations sont présentes. La répartition de l'espèce dans le nord-ouest de l'Atlantique, y compris les eaux canadiennes de l'Atlantique, est induite de la répartition de restes subfossiles, d'observations d'anciens capitaines baleiniers et de la répartition et du comportement de migration de la population existante de l'est du Pacifique. Des restes subfossiles et des observations de baleiniers indiquent qu'elle se trouvait de la Nouvelle-Angleterre au sud de la Floride. Il se peut que les baleines grises de l'Atlantique visitaient les eaux canadiennes, notamment le plateau néo-écossais, le golfe du Saint-Laurent et les Bancs de Terre-Neuve, et entraient peut-être dans la baie d'Hudson.

On croit que la baleine grise a disparu du nord-ouest de l'Atlantique à la fin des années 1800. Les spécialistes ont déduit que la population a disparu à cause de la chasse.

Il n'existe aucune donnée sur les besoins biologiques ou l'habitat essentiel de la population de baleine grise du nord-ouest de l'Atlantique, qui aurait compris des individus fréquentant les eaux canadiennes. D'après les données sur la population du nord-est du Pacifique, la population du nord-ouest de l'Atlantique aurait eu besoin d'aires d'alimentation productives dans les eaux septentrionales, de lagunes côtières protégées pour l'accouplement et la mise bas dans les eaux subtropicales chaudes et d'un corridor de migration, situé probablement à quelques kilomètres de la côte, reliant ces secteurs. La chasse était la principale menace par le passé, mais la chasse des grosses baleines est maintenant interdite au Canada, sauf pour la chasse autochtone de subsistance de faible envergure dans le Nord canadien. L'emmêlement dans les engins de pêche, les collisions avec les navires et la dégradation des habitats côtiers constituent des menaces potentielles pour la baleine grise à l'heure actuelle.

Le rétablissement de cette population est jugé irréalisable. Quoique des individus pourraient être prélevés de la population du nord-est du Pacifique aux fins de réintroduction de l'espèce dans les eaux canadiennes de l'Atlantique, plus d'une centaine seraient requis pour y établir une population viable et le transport de baleines de grande taille à cette échelle n'est pas réalisable. Même si la réintroduction de l'espèce à cette échelle était réalisable, il est fortement douteux que le régime de migration, long et complexe, et les relations trophiques essentielles au succès du cycle de vie de l'espèce pourraient être restaurés.

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION (RÉTABLISSEMENT IRRÉALISABLE) i
AUTORITÉS RESPONSABLES i
AUTEURS i
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE i
RÉSIDENCE ii
AVANT-PROPOS ii
SOMMAIRE iii
1. CONTEXTE 1
1.1 Résumé d'évaluation du COSEPAC 1
1.2 Description de l'espèce 1
1.3 Populations et répartition 2
1.4 Besoins de la baleine grise 2
1.4.1 Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat 2
1.4.2 Rôles écologiques 3
1.4.3 Facteurs limitatifs 3
1.5 Menaces 3
1.5.1 Description des menaces potentielles 3
2. FAISABILITÉ DU Rétablissement 4
2.1 Disponibilité d'individus aux fins de réintroduction 4
2.2 Disponibilité de l'habitat 4
2.3 Potentiel d'atténuation des menaces pour les individus et l'habitat 5
2.4. Existence de méthodes de rétablissement efficaces 6
2.5 Conclusions sur la faisabilité du rétablissement 6
3. HABITAT ESSENTIEL 7
3.1 Identification de l'habitat essentiel de l'espèce 7
4. CONSERVATION 7
5. OUVRAGES CITÉS 8

1. CONTEXTE[1]

1.1 Résumé d'évaluation du COSEPAC

Date de l'évaluation : Mai 2000

Nom commun (population)
baleine grise - population de l'Atlantique
(anglais : grey whale)

Nom scientifique
Eschrichtius robustus, Liljeborg 1861

Désignation du COSEPAC
Espèce disparue du pays

Raison de la désignation
Disparue du pays manifestement en raison de la chasse par les humains, avant la fin du XIX^{e} siècle

Présence au Canada
Océan Atlantique

Historique de la désignation
Espèce disparue du pays avant la fin des années 1800. Désignée comme disparue du pays en avril 1987. Confirmation de la désignation en mai 2000. Dernière évaluation fondée sur l'application de nouveaux critères quantitatifs aux renseignements présentés dans le Rapport de situation de 1987.

1.2 Description de l'espèce

La baleine grise est un mysticète (cétacé à fanons) de taille moyenne à grande. Les femelles adultes mesurent typiquement de 11,7 à 15,2 m de long, alors que les mâles sont un peu plus petits, mesurant entre 11,1 et 14,3 m. La baleine grise est le seul grand cétacé à fanons dont la mâchoire supérieure dépasse la mâchoire inférieure. Elle n'a pas de nageoire dorsale; elle porte plutôt une bosse charnue et une série de 7 à 15 nodosités le long du dos. La coloration du corps, mouchetée à divers degrés, va du gris foncé au gris clair. Les animaux sont souvent couverts d'anatifes et de cicatrices aux endroits où ceux-ci se sont fixés, ainsi que de grappes de poux des baleines. De deux à quatre sillons gulaires lui permettent de dilater sa gorge au moment de la déglutition.

La baleine grise possède une gamme de caractéristiques distinctives, ce qui justifie son classement dans une famille monotypique distincte, les Eschrichtiidés.

La croissance chez la baleine grise se poursuit jusqu'à l'âge de 40 ans environ; elle vit peut-être jusqu'à 70 ans. L'âge moyen à la maturité sexuelle est de 6 à 8 ans pour les deux sexes. L'activité nuptiale et l'accouplement ont lieu dans les aires méridionales d'hivernage, et la mise bas et le début de l'élevage

[1] Toute l'information présentée dans cette section, sauf l'information sur l'évaluation de l'espèce par le COSEPAC (section 1.1), est tirée de Reeves et Mitchell (1987).

ont lieu dans les lagunes et les baies protégées peu profondes des aires d'hivernage. La période de gestation dure près de 14 mois, et la plupart des femelles donnent naissance à un seul baleineau une année sur deux. Le baleineau est allaité pendant 6 mois. La baleine grise se nourrit surtout d'amphipodes benthiques, qu'elle filtre des sédiments des fonds marins dans les aires nordiques d'estivage, quoique des indications montrent de l'opportunisme dans l'alimentation, se nourrissant à l'occasion de crustacés planctoniques et de menu fretin. Elle semble moins s'alimenter durant la migration hivernale.

1.3 Populations et répartition

La baleine grise n'est retrouvée que dans l'hémisphère nord; elle se retrouvait historiquement dans le nord de l'Atlantique et du Pacifique. À l'heure actuelle, l'espèce se trouve uniquement dans le nord du Pacifique, où deux populations sont présentes. La population de l'est du Pacifique, qui s'est reconstituée après avoir été décimée par les chasseurs et connaît aujourd'hui une forte abondance, migre des aires d'hivernage sur la côte du Mexique et de la Californie aux aires d'alimentation estivales dans la mer de Béring, la mer des Tchouktches et la mer de Beaufort. Quelques individus forment des groupes « résidents estivaux » entre le nord de la Californie et le sud de l'Alaska. La population de l'ouest du Pacifique est mal connue; décimée par la chasse baleinière, elle ne compterait plus qu'une centaine d'individus. Cette population migre le long des côtes de la Chine, de la Corée et du Japon.

La baleine grise était présente dans le nord-est de l'Atlantique (au moins en mer Baltique, en mer du Nord, dans la Manche et autour de l'Islande mais probablement à beaucoup plus grande échelle) et dans le nord-ouest de l'Atlantique, mais a disparu de ces secteurs probablement à cause de la chasse dont elle était l'objet au XVIII^{e} siècle.

La répartition de la baleine grise dans le nord-ouest de l'Atlantique, y compris les eaux canadiennes de l'Atlantique, est induite de la répartition de restes subfossiles, d'observations d'anciens capitaines baleiniers et de la répartition et du comportement de migration de la population existante de l'est du Pacifique. Dix spécimens subfossiles ont été trouvés entre Long Island, New York, et l'inlet St. Lucie, sur la côte sud-est de la Floride. En outre, des documents historiques sur la chasse baleinière en Nouvelle-Angleterre font référence à la baleine « scrag », terme qui semble s'appliquer à la baleine grise. Les faits sur les fossiles et le comportement de la population du Pacifique semblent indiquer que la population de l'ouest de l'Atlantique venait peut-être se reproduire et mettre bas dans les lagunes et les baies peu profondes de la côte sud-est de la Floride. D'après des inductions faites à partir du régime de migration de la population de l'est du Pacifique, les baleines grises de l'Atlantique visitaient les eaux canadiennes, notamment le plateau néo-écossais, le golfe du Saint-Laurent et les Bancs de Terre-Neuve, et entraient peut-être dans la baie d'Hudson.

On croit que la baleine grise a disparu du nord-ouest de l'Atlantique à la fin des années 1800. Malgré les quelques rares données disponibles sur cette population, il semble que les baleiniers connaissaient bien l'espèce avant sa disparition (d'où les quelques documents laissés par les capitaines baleiniers dans les années 1700), et les spécialistes ont déduit que la population a disparu à cause de la chasse.

1.4 Besoins de la baleine grise

1.4.1 Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat

Il n'existe aucune donnée sur les besoins biologiques de la population de baleine grise de l'ouest de l'Atlantique, qui aurait compris des individus fréquentant les eaux canadiennes. D'après le comportement de la population de l'est du Pacifique, la population de l'ouest de l'Atlantique aurait eu besoin d'aires d'alimentation productives dans les eaux septentrionales, de lagunes côtières protégées pour

l'accouplement et la mise bas dans les eaux subtropicales chaudes (probablement le sud-est de la Floride) et d'un corridor de migration, situé probablement à quelques kilomètres de la côte, reliant ces secteurs. Si des individus « estivants » restaient dans l'ouest de l'Atlantique, comme cela est le cas dans l'est du Pacifique, ils auraient requis un habitat côtier.

Dans les aires d'estivage de l'Arctique dans le nord du Pacifique, l'habitat d'alimentation se situe en eaux peu profondes (moins de 60 m) aux fonds constitués de sédiments mous. Dans la mer de Béring, la baleine grise se tient à une distance de 0,5 à 165 km du rivage, y compris dans les lagunes côtières peu profondes, et tend à éviter les endroits où la glace est épaisse. Une forte productivité d'amphipodes benthiques serait également requise car ces crustacés constituent 95 % des aliments de la baleine grise dans les eaux septentrionales. Les individus qui passent l'été au large de la Colombie-Britannique privilégient aussi les eaux littorales peu profondes où le fond est vaseux ou sablonneux. Certains d'entre eux ont été observés s'alimentant dans des herbiers de laminaires et de zostère. Il semble donc que la baleine grise utilise tous les habitats littoraux pour s'alimenter ou à d'autres fins. Au Mexique, les lagunes de mise bas sont peu profondes (moins de 4 m de profondeur); l'eau y est relativement chaude (15-20 ^{o}C) et le fond, de sable ou de vase, est couvert ici et là d'herbiers de zostère et le rivage est bordé de mangroves.

D'après ces observations, les besoins en matière d'habitat de la baleine grise sont très différents de ceux d'autres grandes baleines du fait qu'elle privilégie les eaux côtières. Elle a besoin en particulier d'aires côtières abritées très peu profondes pour la mise bas, d'aires littorales pour la migration et d'aires benthiques relativement peu profondes pour l'alimentation.

1.4.2 Rôles écologiques

Dans le Pacifique, la baleine grise joue un rôle important à titre de prédateur benthique, car elle remet en suspension dans l'écosystème planctonique les éléments nutritifs de l'écosystème benthique. Selon une estimation faite dans les années 1980, les baleines grises de l'est du Pacifique remuent une superficie de 3 500 km^2, soit environ 9 % de la biomasse d'amphipodes disponible. L'abondance de la population a depuis augmenté sensiblement. L'expulsion d'urine et de matières fécales dans la colonne d'eau font apport d'importantes quantités d'éléments nutritifs d'origine benthique. Les baleines grises creusent des dépressions dans le fond marin lorsqu'elles s'alimentent; elles peuvent ainsi jouer un rôle important dans la structure des sédiments du fond marin et des communautés qui en dépendent.

1.4.3 Facteurs limitatifs

Aucun facteur limitatif ne peut être identifié pour la baleine grise de l'ouest de l'Atlantique étant donné que la population a disparu. Chez la baleine grise du Pacifique, le faible taux de natalité (un baleineau à tous les deux ans en moyenne) constitue le principal facteur limitatif, comme cela est le cas chez d'autres espèces de grandes baleines. Les facteurs identifiés dans la section « Menaces » ci-dessous pourraient être des facteurs limitatifs pour cette population.

1.5 Menaces

1.5.1 Description des menaces potentielles

Il est impossible de faire une classification détaillée des menaces actuelles auxquelles est exposée la baleine grise du nord-ouest de l'Atlantique étant donné que la population est disparue du pays, mais les menaces potentielles seraient semblables à celles pesant sur les autres espèces de grandes baleines, notamment la baleine noire du nord de l'Atlantique, la baleine à bec commune et le rorqual bleu :

l’emmêlement dans des engins de pêche, les collisions avec des navires, la pollution acoustique attribuable aux levés sismiques ou à d’autres activités sous-marines et la bioaccumulation de contaminants chimiques. La chasse ne constitue pas une menace potentielle étant donné que la chasse des grosses baleines est maintenant interdite au Canada et dans le nord-ouest de l’Atlantique, sauf pour la chasse autochtone de subsistance de faible envergure du petit rorqual au Groenland et de la baleine boréale dans le nord du Canada (les Autochtones peuvent capturer des petits cétacés, comme le béluga, à des fins de subsistance). Les collisions avec les navires et l’emmêlement dans les engins de pêche sont reconnus comme des sources de mortalité de grandes baleines au Canada atlantique, alors que la pollution acoustique et chimique dégrade probablement l’habitat des baleines.

On dispose d'information sur certains parasites et maladies de la baleine grise, mais on sait peu de choses d'autres pathogènes (bactéries et virus) importants. Au nombre des menaces qui pourraient peser contre le rétablissement, par réintroduction, de la baleine grise dans l'Atlantique figure la propagation, à partir d'un animal transplanté, de maladies contre lesquelles la baleine n'aurait aucune immunité naturelle. Cette menace serait particulièrement grave pour les populations sauvages déjà en péril (Measures 2004). Risquent aussi de nuire à la santé des baleines les efflorescences d'algues toxiques qui se produisent dans l'Atlantique, en particulier dans les régions côtières, à une fréquence croissante (Moore et al. 2001).

2. FAISABILITÉ DU RÉTABLISSEMENT

La seule approche possible pour reconstituer cette population disparue du pays serait de réintroduire dans le nord-ouest de l’Atlantique canadien une population viable provenant d’un autre endroit. Le rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique n’est pas considéré réalisable pour le moment d’après les résultats de l’examen de divers enjeux dans les sections suivantes.

2.1 Disponibilité d’individus aux fins de réintroduction

Le rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique exigerait la disponibilité d’individus pour y reconstituer une population viable. Il n’y a plus de baleines grises dans l’Atlantique, mais des individus pourraient être prélevés dans la population de l’est du Pacifique. Selon l’estimation reconnue la plus récente des effectifs de cette population, ils se chiffraient à 26 300 individus en 1997-1998 (Commission baleinière internationale, 2006b). Les ponctions autorisées dans cette population ont été fixées à 620 individus pour la période 2003-2007, un maximum de 140 pouvant être capturés chaque année. Cette population n’étant pas chassée à l’heure actuelle (Commission baleinière internationale, 2006b), ces 140 individus sont potentiellement disponibles pour alimenter un programme de réintroduction.

2.2 Disponibilité de l’habitat

Pour que le rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l’Atlantique soit réalisable, suffisamment d’habitats doivent être disponibles pour suffire aux besoins de l’espèce ou être rendus disponibles par des mesures de gestion ou de restauration. Plusieurs habitats différents seraient requis à l’échelle d’un vaste territoire au Canada et aux États-Unis pour assurer la réintroduction d’une population viable. Quelques-uns de ces habitats sont déjà tellement perturbés à l’heure actuelle qu’ils seraient probablement inadaptés au cycle biologique de la baleine grise. Les lagunes et les baies côtières peu profondes du sud-est et du centre-sud de la Floride, qui constituent supposément les aires d’accouplement et de mise bas de la baleine grise de l’ouest de l’Atlantique, ont été et sont encore fortement perturbées par le développement urbain des côtes de la Floride et les activités industrielles et récréatives connexes.

La zone statistique métropolitaine du sud-est de la Floride, qui comprend les comtés de Palm Beach, de Broward et de Miami-Dade, est la sixième plus grande des États-Unis; sa population se chiffrait à plus de 5 millions d'habitants en 2002 (Broward County Planning Services Division, 2004). Par conséquent, les habitats marins côtiers et littoraux sont dégradés; des mesures visant à réduire la pollution d'origine terrestre, à améliorer la qualité de l'eau et à minimiser les impacts du dragage, du remblayage et de la construction côtière sont requises (Florida Department of Environmental Protection, 2004). Les habitats côtiers et littoraux sont très fréquentés par les plaisanciers; dans le seul comté de Broward, il y a 43 000 bateaux de plaisance enregistrés et plus de 100 marinas et parcs à bateaux (Florida Sea Grant, sans date.). En général, on doute grandement que ces habitats côtiers pourraient être restaurés au point d'être propices à l'accouplement et à la mise bas de la baleine grise, des activités qui requièrent des conditions de calme et de bonne qualité de l'environnement (Reeves et Mitchell, 1987). À certains endroits, les habitats côtiers requis pour la migration le long des côtes de l'est des États-Unis et du Canada sont également fortement perturbés par le transport maritime et les activités industrielles, en particulier dans le nord-est des États-Unis.

2.3 Potentiel d'atténuation des menaces pour les individus et l'habitat

L'évaluation de la faisabilité du rétablissement doit également tenir compte du potentiel d'atténuation ou d'évitement des graves menaces à l'espèce ou à son habitat. Pour les baleines grises de l'Atlantique, les menaces pourraient peut-être être atténuées, mais il est douteux qu'elles puissent être éliminées assez efficacement pour permettre l'accroissement d'une petite population réintroduite. L'emmêlement dans les engins de pêche, les collisions avec les navires, l'accumulation de produits chimiques et la pollution acoustique sont les principales menaces auxquels sont exposés les autres grands cétacés dans le nord-ouest de l'Atlantique, alors que l'emmêlement dans les engins de pêche et les collisions avec les navires sont des causes documentées de mortalité de baleines grises dans l'est du Pacifique (Reeves et Mitchell, 1987). La réduction de la mortalité résultant de collisions avec les navires et l'emmêlement dans les engins de pêche constitue l'élément central des efforts de rétablissement de la baleine noire du nord de l'Atlantique, qui migre entre le sud-est des États-Unis et l'est du Canada. Bien que l'on ait réussi à réduire les impacts de ces menaces dans une certaine mesure, cette population, qui compte environ 300 individus, ne montre aucun signe de rétablissement dans ce milieu encore menaçant, considéré comme étant généralement semblable aux conditions que les baleines grises réintroduites connaîtraient. Ces menaces ne semblent pas avoir un impact important sur la population de baleine grise de l'est du Pacifique, mais celle-ci est abondante à l'heure actuelle; même de faibles ponctions résultant de ces menaces pourraient avoir un impact important sur une petite population de baleine grise réintroduite dans l'Atlantique.

Les risques sanitaires associés à la transplantation de mammifères marins représentent manifestement une menace possible à la conservation des espèces en péril et on a recommandé à cet égard quelques meilleures pratiques (Measures 2004). Toute réintroduction nécessiterait une évaluation de la menace posée par la transplantation dans l'Atlantique de pathogènes et parasites de la baleine grise provenant d'une population donneuse et de l'incidence de ces pathogènes « nouveaux et exotiques » sur les espèces indigènes, en particulier sur celles qui sont déjà en péril, comme la baleine noire de l'Atlantique Nord.

Pour ce qui est des menaces à l'habitat, on ne sait pas si les menaces aux habitats clés, en particulier les baies et les lagunes subtropicales de mise bas, pourraient être atténuées pour permettre à la baleine grise de les utiliser sans danger. Comme il l'a été indiqué ci-dessus, ces milieux connaissent une utilisation récréative très intensive et un développement urbain explosif à l'heure actuelle, de sorte qu'il serait à peu de chose près impossible pour les baleines grises de mettre bas et d'élever leur baleineau. Les problèmes d'environnement que connaissent ces secteurs sont reconnus depuis de nombreuses années et des efforts sont en cours pour restaurer les milieux côtiers et littoraux dégradés qui s'y trouvent. Il faudra toutefois

encore déployer de grands efforts pendant de nombreuses années pour y parvenir (Florida Department of Environmental Protection, 2004). Qui plus est, la restauration de ces habitats essentiels relève de la compétence des autorités américaines; elle ne pourrait donc pas être prescrite aux termes de la LEP.

2.4. Existence de méthodes de rétablissement efficaces

En dernier lieu, il faudra disposer de méthodes de rétablissement éprouvées pour assurer le succès de la réintroduction de cette population. La réintroduction d'une population de grandes baleines dans des eaux d'où elles ont disparu et la restauration connexe de leurs couloirs de migration (et les questions connexes « d'apprentissage écologique ») n'ont jamais été tentées ou couronnées de succès, et ne semblent pas réalisables.

Il faudrait probablement introduire plus de 100 individus matures pour assurer la reconstitution d'une population viable de baleines grises dans l'Atlantique. Des populations de moins de 250 individus matures sont considérées comme étant en voie de disparition d'après les critères d'évaluation du risque utilisés par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) (COSEPAC, 2004a). D'après les apparences, la population de baleine grise de l'ouest du Pacifique, réduite à une centaine d'individus, ne se rétablit pas, alors que la baleine noire du nord de l'Atlantique, qui ne compte que quelque 300 individus, ne montre aucun signe de rétablissement.

Il est possible de transporter un nombre limité de petites baleines (p. ex. des épaulards), et il existe un rapport documenté de la capture d'un baleineau de baleine grise à l'état vivant, de sa mise en captivité et de sa remise en liberté dans la milieu sauvage (Reeves et Mitchell, 1987), mais le transport de grandes baleines de taille adulte n'a jamais réussi. Le transport d'un individu est probablement faisable, mais il faudrait des efforts énormes (essentiellement irréalisables) pour transporter le nombre d'individus nécessaire pour établir une population reproductrice.

Même s'il était possible de transporter de nombreuses baleines, il est extrêmement douteux que les individus réintroduits puissent reconstituer le régime de migration saisonnière, long et complexe, qui semble essentiel à l'espèce dans l'est du Pacifique. La migration entre des aires subtropicales et des aires septentrionales est typique de nombreuses grandes baleines (p. ex. la baleine noire et le rorqual à bosse), mais la migration effectuée par la baleine grise de l'est du Pacifique est la plus longue opérée par un mammifère et pour que cette baleine puisse arriver au terme de son cycle biologique, il faudrait que le corridor de migration soit relié à des habitats beaucoup plus spécifiques que ceux qui servent aux grandes baleines.

2.5 Conclusions sur la faisabilité du rétablissement

En résumé, le rétablissement de la baleine grise dans les eaux canadiennes de l'Atlantique ne semble pas réalisable, que ce soit sur le plan biologique ou sur le plan technique, à l'heure actuelle. Sur le plan biologique, la capacité des individus provenant d'une autre région d'apprendre le régime de migration complexe qui semble essentiel au succès du cycle de vie de cette espèce semble hautement douteuse. L'expérience récente montre que le rétablissement de populations décimées de grandes baleines (ne comptant plus que quelques centaines d'individus) est difficile sur le plan biologique. La faisabilité technique du transport du grand nombre de baleines requis pour la réintroduction d'une population viable n'a pas été démontrée. La faisabilité technique de la restauration des habitats côtiers requis pour la mise bas, l'accouplement et la migration nord-sud de ce cétacé n'a pas non plus été démontrée. Quoi qu'il en soit, la restauration des habitats essentiels de mise bas et d'élevage est hors de la compétence du Canada.

3. HABITAT ESSENTIEL

3.1 Identification de l’habitat essentiel de l’espèce

Parce que la population n’existe plus et qu’il n’y a pratiquement pas d’information sur l’écologie de la baleine grise du nord-ouest de l’Atlantique et sur son utilisation de l’habitat par le passé, il est impossible d’identifier l’habitat essentiel de cette population. Comme il l’a été indiqué ci-dessus, les aires d’alimentation, les aires de mise bas et les corridors de migration entre ces aires constituaient ses habitats importants.

4. CONSERVATION

Il est impossible de prendre des mesures de conservation pour la baleine grise de l’Atlantique étant donné que la population est disparue du pays et que son rétablissement est irréalisable. Cela étant dit, il est encore possible et important de sensibiliser les Canadiens et Canadiennes aux espèces que nous avons perdues, comme la baleine grise de l’Atlantique.

5. OUVRAGES CITÉS

Broward County Planning Services Division, 2004. The Southeast Florida MSA. Broward-by-the-Numbers, n° 20, mars 2004, 3 p. http://www.co.broward.fl.us/planningservices/bbtn20.pdf

Commission baleinière internationale, 2006a. Whale population estimates. http://www.iwcoffice.org/conservation/estimate.htm (consulté en septembre 2006).

Commission baleinière internationale, 2006b. Catch limits and catches taken. http://www.iwcoffice.org/conservation/catches.htm (consulté en septembre 2006).

COSEPAC, 2004a. Processus et critères d'évaluation du COSEPAC. 13 p. http://www.cosewic.gc.ca/pdf/assessment_process_f.pdf

COSEPAC, 2004b. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la baleine grise *Eschrichtius robustus* au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. vii + 31 p. (www.registrelep.gc.ca/status/status_f.cfm).

Florida Department of Environmental Protection, 2004. Southeast Florida Coral Reef Initiative: a Local Action Strategy. Florida Department of Environmental Protection, Coral Reef Protection Program, Miami, FL. 19 p. http://www.coralreef.gov/las/pdf/SEFCRI_LAS_FINAL_20May05.pdf

Florida Sea Grant, sans date. Florida Sea Grant Extension Program. http://www.flseagrant.org/staff/extension/broward_agt_bio.htm (consulté en septembre 2006).

Measures, L.N. 2004. Mammifères marins et programmes de « réhabilitation de la faune ». Secr. can. cons. scient., Doc. rech. 2004/122. 35 p.

Moore, S. E., Urban R., J., Perryman, W. L., Gulland, F., Perez-Cortes M., H, Wade, P. R., Rojas-Bracho, L. and Rowles, T. 2001. Are grey whales hitting "K" hard? Marine Mammal Science 17: 954-958.

Reeves, R. R., et E. Mitchell, 1987. COSEWIC status report on the grey whale *Eschrichtius robustus* in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, Ottawa. 35 p. Disponible auprès du Secrétariat du COSEPAC, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3. (Ce rapport est reproduit en grande partie dans Reeves, R. R., et E. Mitchell, 1988, Current status of the grey whale, *Eschrichtius robustus*, Canadian Field-Naturalist 1092: 369-390.)